

## Compte rendu de la réunion du comité directeur du CODEP Marne du 7 Janvier 2008

**Présents** : François ALIN, Gérard DEPIT, Jean-François ZAETTA, Corinne ZAETTA, Eddi BLANCHARD, Michel MONDET, Colette RIONDY, Gaby VASSEUR, Pascale BECK, Jean-Marc LAMY, André GIRARD, Yvette GIRARD, Christian DIDIER, Nicolas SMEJ, Danielle BOUVIER, Antoine MAESSTRACCI, Vincent RISBOURG, Karim DRIRA.

**Excusés** : Sébastien JACOPE, Alain SMITH, Gilles TOCUT, Jean-Paul GOSSET, Benoit JOURNE.

La séance débute à 20 heures 15. Le Président remercie les membres présents, et le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

### **Approbation des précédents PV**

**PV du 15 Juin 2007** : 3 abstentions. Le PV est approuvé

### **Information générales**

- Le nombre de licences délivrées par les clubs du département pour la saison 2006-2007 se monte à 1084, contre 1085 la saison précédente. Alors que le nombre global de licences délivrées au niveau national a sensiblement baissé, notre département affiche une excellente stabilité.
- Le club de Vitry le François n'est jamais représenté aux réunions du CODEP. Gabriel Vasseur propose d'organiser des réunions du CODEP dans cette commune afin de permettre aux responsables du club de participer à nos réunions et de reprendre contact avec les activités du comité départemental.
- Formation des responsables : La formation des responsables, mise en place au niveau national, et organisée sur le terrain par Gabriel Vasseur, doit être maintenant prise en charge par les comités départementaux. Il faut donc que les présidents de club fassent remonter leurs besoins au Codep.
- Une réunion est prévue par la DDRJS pour informer les présidents de club sur la meilleure façon de remplir le dossier de demande de subvention CNDS. Gérard Dépit rappelle à tous les présidents de club qu'il est important d'assister à ces réunions d'information.
- Modification du RIFAP. L'AFPS et l'AFPCPSAM n'existent plus. L'AFPS est remplacé par le PSC1. Cette formation pourra être mise en place par le CODEP à la demande des clubs. **Les anciens formateurs CFPS qui pouvaient jusqu'à maintenant enseigner le secourisme du RIFAP n'y sont plus habilités.** Les nouveaux formateurs devront être titulaire du PSC1 et suivre un module de formation fédérale appelé ANTEOR. Les contenus de formation de ce module seront disponibles prochainement sur le site internet de la commission technique nationale. Les titulaires de l'AFPS et AFPCPSAM gardent leurs prérogatives d'enseignement du RIFAP.
- Site internet : 280 visites au mois de décembre, la fréquentation du site est en continuelle augmentation depuis les 6 derniers mois, date à laquelle il a été entièrement refondu par Daniel Riccoteau.

- Médailles Jeunesse et Sport : Michel MONDET, Colette RIONDY, Benoît JOURNE et François ALIN se sont vus décerner la médaille de bronze jeunesse et sport pour l'ensemble de leurs actions fédérales.

## Budget prévisionnel 2008

En fonction des besoins des différentes commissions, le budget prévisionnel de la saison à venir qui sera proposé à la prochaine assemblée générale s'établit comme suit :

|                                  | produits       | charges | participation CODEP | budget 2007    | demande 2008 | budget 2008    |
|----------------------------------|----------------|---------|---------------------|----------------|--------------|----------------|
| cotisation des clubs             | 245            |         |                     |                |              | 360,00         |
| produits financiers              | 196,51         |         |                     |                |              | 200,00         |
| ristournes fédérales             | 2747,89        |         |                     |                |              | 2750,00        |
| FNDS                             | 2900           |         |                     |                |              | 2200,00        |
| commune Reims                    | 165            |         |                     |                |              | 165,00         |
| reprise sur fonds de réserves    |                |         |                     |                |              | 2415,00        |
| <b>produits non affectés</b>     | <b>6254,40</b> |         | <b>6254,40</b>      |                |              | <b>8090,00</b> |
|                                  |                |         |                     |                |              |                |
| frais généraux                   |                | 1031,22 | 1031,22             |                | 1000,00      | 1000,00        |
| fête de l'image                  |                |         |                     |                | 900,00       | 900,00         |
| commission audiovisuelle         | 445,00         | 946,04  | 501,04              | 640,00         | 970,00       | 940,00         |
| commission apnée                 | 1110,00        | 1780,73 | 670,73              | 1000,00        | 1130,00      | 1000,00        |
| commission biologie              | 0,00           | 0,00    | 0,00                | 100,00         |              | 50,00          |
| commission hockey                | 0,00           | 800,00  | 800,00              | 800,00         | 700,00       | 700,00         |
| commission juridique             | 0,00           | 0,00    | 0,00                | 0,00           |              |                |
| commission médicale              | 0,00           | 0,00    | 0,00                | 50,00          |              | 50,00          |
| commission nage avec palmes      | 0,00           | 28,61   | 28,61               | 750,00         | 800,00       | 800,00         |
| commission technique             | 7118,00        | 8824,90 | 1706,90             | 2200,00        | 2803,00      | 2650,00        |
| <b>total participation CODEP</b> |                |         | <b>4738,50</b>      | <b>5540,00</b> |              |                |
|                                  |                |         |                     |                |              |                |
| <b>bénéfice de l'exercice</b>    |                |         | <b>1515,90</b>      |                |              | <b>0,00</b>    |

Par ailleurs le comité directeur accorde une avance sur factures :

- à la commission apnée pour un montant de 1100€ afin de pouvoir régler la location de la fosse de plongée qui se fait en une seule fois pour toute la saison,
- à la commission audio-visuelle pour un montant de 900€, afin de lui permettre d'engager les dépenses nécessaires à la mise en place de la fête de l'image sous-marine 2008 qui aura lieu à Reims.

Gérard DEPIT rappelle que les budgets prévisionnels des commissions doivent être transmis à l'avance de façon à pouvoir être diffusés à tous les membres du comité directeur en même temps que l'ordre du jour de la réunion. Cette pratique devra être impérativement respectée l'année prochaine.

Corinne ZAETTA demande à ce que toutes les commissions lui fournissent **au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale** un budget prévisionnel faisant apparaître les **charges et les produits**.

## Conseil disciplinaire.

A ce jour cette instance n'existe pas au niveau du CODEP. Gérard DEPIT demande à ce que l'on réfléchisse à la constitution de ce conseil pour la prochaine réunion du comité directeur. Si dès à présent des personnes sont intéressées, qu'elles se fassent connaître.

## **Bilan des commissions :**

- Audio visuelle : La commission a poursuivi cette année ses actions de formation. 3 équipes de photographes du CODEP ont participé au 25<sup>ème</sup> Championnat de France de Photographie Subaquatique en Piscine, Alain et Rosy BZOWSKI, Danièle BOUVIER et Corinne CAVEL, André GIRARD et Elisabeth MASSON-DEPRET. Danièle BOUVIER et Corinne CAVEL finissent 1<sup>ère</sup>, Andrée GIRARD et Elisabeth MASSON-DEPRET 3<sup>ème</sup>.

Par ailleurs Christian Didier nous informe que Jacques DEPRESZ souhaite une subvention de la commission audio-visuelle afin de participer à un stage national de diaporama qui lui permettait ensuite de former les cadres de la commission. Cependant compte tenu des orientations actuelles de la commission, et de son budget serré, cette proposition ne semble pas pour l'heure très opportune. La commission ne donnera donc pas suite pour le moment.

- Commission nage avec palmes : Les dépenses de la commission nage avec palmes sont relativement faibles cette année. En effet il se trouve que l'un des nageurs sélectionné dans l'équipe retenue pour participer aux championnats de France n'a pas pu participer aux compétitions pour cause de passage du MF1. De ce fait l'équipe n'a pas participé aux championnats.
- Commission Apnée : Activité importante cette année encore avec la formation de 5 juges et 2 initiateurs, ainsi que de nombreuses formations d'apnéistes. La commission a également organisé de nombreuses sorties en fosse.

Compte tenu de son implication forte au niveau national, Antoine Maestracci actuel président de la commission apnée souhaite laisser sa place à quelqu'un de plus disponible pour s'occuper des actions départementales. Vincent Risbourg s'est porté volontaire. Ce changement devra être validé à l'occasion de l'assemblée générale.

- Commission technique : La commission a organisé cette année 2 niveau 4, soit 21 candidats, un stage initial initiateur, un recyclage TIV et un TIV, en plus de ses actions habituelles de formation N4, MF1, MF2. Un AFPS et un AFCPSAM avaient été programmés mais ont dû être annulés faute de candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

**DEPIT Gérard**  
*Président*

**ALIN François**  
*Secrétaire Général*